

République Française
Département de la Marne
Arrondissement de
Châlons-en-Champagne

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le 16 décembre 2021 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Nuisement-sur-Coole, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 10 décembre 2021.

Nombre de délégués :

- en exercice	44
- présents	36
- représentés ou ayant donné pouvoir	3
- votants	39
- ont voté pour	39
- ont voté contre	0
- se sont abstenus	0

Titulaires présents : Gérard ACOSTA, Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BODIN, Anne BRAZE, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Hubert FERRAND, Daniel HERBILLON, Etienne HERISSANT, Michel JACQUET, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, William MATHIEU, Freddy MELLET, Joël PÉRARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Alain SIMONET, Murielle STEPHAN, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Etaient représentés : Célia DUVAL par Milène ADNET (pouvoir), Maxime JOLY par Laura LOTT (suppléante), André MELLIER par Philippe HINCELIN (suppléant).

Absents : Alexandre BREMONT, Marc DEFORGE (excusé), Hélène MOINEAU (excusée), Victor OURY (excusé), Jean-Marie ROSSIGNON.

DÉLIBÉRATION N° 1117-2021

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

OBJET :

**Octroi de cadeaux de fin d'année
aux enfants du personnel de la
collectivité**

Le conseil nomme Françoise DROUIN pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe l'assemblée que la proposition d'organiser un arbre de Noël au profit des agents et de leurs enfants n'a pu se concrétiser au regard du contexte sanitaire.

Il est proposé d'octroyer en remplacement de ce moment festif :

- des chèques cadeaux d'une valeur unitaire de 30 € à l'ensemble des enfants des agents de la collectivité en poste au 31/12/2021, de moins de 11 ans,
- des cartes cadeaux d'une valeur unitaire de 30 € à l'ensemble des enfants des agents de la collectivité en poste au 31/12/2021, de moins de 16 ans et plus de 11 ans.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

DÉCIDE d'octroyer aux enfants des agents de la collectivité, et d'appliquer la réglementation ci-dessous :

Les enfants concernés devront :

- Avoir moins de 16 ans au 31 décembre de l'année en cours
- Être à charge des agents de la collectivité

Extrait certifié conforme,



Julien VALENTIN

JULIEN VALENTIN
2021.12.17 10:19:34 +0100
Ref:20211217_095604_1-1-O
Signature numérique
le Président